Nice : Alec, bon samaritain, invite dans son appartement cossu Abed, SDF et 19 mentions au casier. Abed le drogue à son insu et pille pour 4.000€ de biens avec ses compères

22/05/2023 à 22h44



Alec propose à l'infortuné compagnon de beuverie de passer la nuit dans son logement pour éviter les frimas. Un groupe de deux hommes et une jeune femme se greffent à Abed Essarout et s'invitent dans l'appartement cossu d'Alec. Les intentions des cinq convives seront beaucoup moins louables que celles de leur hôte.

Abed Essarout, 45 ans, gros casier judiciaire (19 mentions), verse un puissant anxiolytique dans le verre à thé d'Alec.

Le mélange d'alcool et de médicament a rendu Alec particulièrement vulnérable. Son appartement a été pillé.

"Le préjudice matériel dépasse les 4.000 euros, souligne l'avocate de la victime, qui insiste sur les répercussions psychologiques d'un tel forfait: *"Ce gentil garçon à la*

démarche altruiste se fait agresser. Depuis cette affaire, il a mis en vente son appartement et souhaite quitter la ville.”

Le tribunal condamne Essarout à deux ans de prison dont un avec sursis et deux ans de probation. Contre Mendes Arimento, quatorze mois sont prononcés, peine assortie d’un mandat d’arrêt.

Une autre procédure a été lancée à son encontre: à sa première convocation, il avait copieusement insulté les magistrats.

Les autres invités surprises sont condamnés l’une à six mois de prison avec sursis, l’autre à six mois aménageables.

L’ensemble des protagonistes devront verser 3000 euros de préjudice moral à leur victime, 1000 euros de frais de justice et 3490 euros pour le préjudice matériel.

Nice Matin